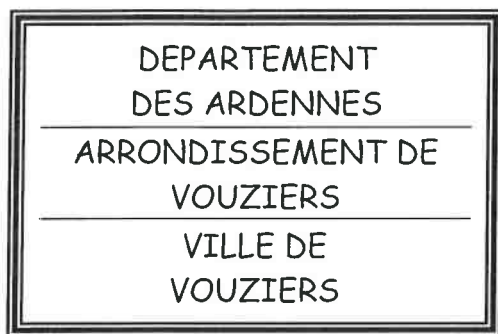


2023/002



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION n° : 2023/02**

**Réunion du 28 février 2023 à 19h00  
sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 21/02/2023

Nombre de Conseillers :

Date d'affichage : 21/02/2023

**En exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 26**

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER et M. Hubert RENOLLET

Excusés avec pouvoir de vote : M. Pascal COLSON a donné pouvoir à Mme Valentine DION, Mme Geneviève COSSON donne pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à M. Yann DUGARD et Mme Magali ROGER donne pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Martine BAUDART

**Objet : VALIDATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE 2022 : VIREMENT DE CREDITS PROVENANT DES DEPENSES IMPREVUES**

Vu l'article L 2322-1 du Code Général des collectivités territoriales qui prévoit que le Conseil Municipal peut porter au budget un crédit pour dépenses imprévues, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Vu les besoins financiers au chapitre 011 du budget 2022, liés notamment à l'augmentation du prix des matériaux et des charges de gaz, un premier virement de crédit a été effectué le 31/12/2022, comme suit :

- Fonctionnement :
  - Chapitre 22 – 01 Dépenses imprévues : - 50 000 €
  - Chapitre 011 – 60632 – Fournitures de petits équipements : + 50 000 €

Un second virement de crédits a été effectué le 19/01/2023, comme suit :

- Fonctionnement :
  - Chapitre 22-01 Dépenses imprévues : - 50 000 €
  - Chapitre 011-60632 – Fournitures de petits équipements : + 50 000 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :**

- ENTERINE a posteriori les virements de crédits tels que présentés ;
- CHARGE le Maire ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Fait en mairie le  
Le Maire,  
Yann DUGARD

